



Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 20 juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, David JARRY, Olivier LARMANJAT, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à BODIN Christelle), Benoit GOUBAND (pouvoir à David JARRY), Benoit LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à GROLLEAU Jean-Jacques), Cécile SAUVETRE.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N°2023-032 Prix des parcelles au « Lotissement Les Genêts »

Les travaux de viabilisation du Lotissement Les Genêts sont maintenant terminés.

Le montant de l'opération s'élève à 221 690 € TTC pour une superficie de 4 419 m² (9 lots), ce qui correspond à un prix de revient de 53,69 € TTC le m².

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

VENDRE les lots au prix de 12,90 € TTC le m²,

AUTORISE le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 20 juillet 2023
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

